

**Société Générale SFH**  
Société Anonyme au capital de 375.000.000 euros  
Siège social : 17 cours Valmy – 92800 PUTEAUX  
445 345 507 RCS NANTERRE

Puteaux, le 8 juin 2012

A Monsieur le Chef du Service du Financement des Particuliers et des Collectivités  
Locales, Secrétariat Général de l'Autorité du Contrôle Prudentiel

Veillez trouver ci-joint le rapport sur la qualité des actifs de la Société Générale SFH pour l'année 2011, prévu à l'instruction n° 2011-I-07 relative à la publication par les sociétés de crédit foncier et les sociétés de financement de l'habitat d'informations relatives à la qualité des actifs financés.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Chef de Service, l'expression de ma considération distinguée.

Le Président Directeur Général



Stéphane LANDON

**Rapport sur la qualité des actifs au 31 décembre 2011**  
**(Instruction n°2011-I-07 relative à la publication par les sociétés de financement de l'habitat d'informations relatives à la qualité des actifs financés)**

**Introduction**

Société Générale SFH (SG SFH) est une filiale détenue à 99,99% par Société Générale dont l'objet est d'optimiser le refinancement des portefeuilles de prêts personnels immobiliers du Groupe, exclusivement constitués de prêts cautionnés par Crédit Logement, actuellement refinancés à travers des obligations émises par un Fonds Commun de Titrisation dénommé FCT Red&Black Guaranteed Home Loans (FCT R&B GHL), notées AAA/Aaa par les deux agences de notation Fitch et Moody's.

La structure de bilan simplifié de SG SFH peut être résumée comme suit :

- au passif figurent des Obligations de Financement de l'Habitat (dits passifs privilégiés),
- à l'actif, les titres souscrits par SG SFH et émis par le FCT R&B GHL.

Le portefeuille de prêts personnels immobiliers refinancés par les émissions obligataires du FCT R&B GHL est apporté en garantie par Société Générale, et apparaît donc au hors bilan du FCT R&B GHL, cela en contrepartie de créances de prêts détenues par le FCT R&B GHL vis-à-vis de Société Générale.

Par transparence, le portefeuille de créances mobilisées au refinancement par ressources privilégiées est en totalité composé de prêts personnels immobiliers garantis à 100% par Crédit Logement. Les biens financés par les prêts dont dérivent ces créances sont des biens situés en France.

**I. Prêts garantis**

Les éléments chiffrés de la présente section font suite à une analyse par transparence du portefeuille de prêts personnels immobiliers refinancés par le FCT R&B GHL et donc indirectement par SG SFH.

**A. Répartition des encours de prêts garantis**

Catégorie de créance garantie	Type de contrepartie	Type de garantie	Encours
Crédits investisseurs à l'habitat	Particuliers	Caution délivrée par un établissement de crédit (Crédit Logement)	23 952 511 254,42

Aucune créance impayée, créance douteuse ou provision n'est constatée au 31 décembre 2011.

**B. Répartition des encours de prêts garantis en fonction de leur quotité éligible au refinancement par des ressources privilégiées**

Dès lors que 100% des prêts personnels immobiliers mobilisés correspondent à des prêts garantis par Crédit Logement, la répartition des encours en fonction de leur quotité éligible au refinancement s'effectue comme suit :

Somme des encours pour lesquels	
Min (Encours ; 80% Valeur du bien) = CRD	19 817 023 192,87
Somme des encours pour lesquels	
Min (Encours ; 80% Valeur du bien) = 80% Valeur du bien	4 135 488 061,55
<b>Min(Encours ; 80% de la valeur du bien)</b>	<b>23 952 511 254,42</b>

**C. Répartition des encours de prêts en fonction de l'année de conclusion du prêt**

Les encours de prêts personnels immobiliers mobilisés au 31 décembre 2011 se répartissent par année de conclusion du prêt, comme suit :

	Date de début de prêt	Nombre de prêt	Encours
	1993	1	2 046,25
	1994	7	52 236,20
	1995	42	318 566,62
	1996	809	4 435 706,63
	1997	2 206	14 754 249,33
	1998	3 155	40 097 629,21
	1999	5 626	114 722 142,67
	2000	5 926	131 675 284,16
	2001	8 585	265 071 606,94
Prêts garantis par une caution délivrée par un établissement de crédit (100% Crédit Logement)	2002	12 094	442 841 225,51
	2003	17 861	936 660 098,95
	2004	22 435	1 447 699 043,05
	2005	39 905	2 736 845 531,29
	2006	40 011	3 265 265 533,07
	2007	36 532	3 245 836 605,25
	2008	31 163	2 489 162 205,47
	2009	34 850	2 869 916 741,19
	2010	50 611	4 589 533 220,81
	2011	16 466	1 357 621 581,82
	<b>TOTAL</b>		<b>23 952 511 254,42</b>

D. Répartition des encours de prêts en fonction de leur durée résiduelle arrondie au nombre d'années le plus proche

Les encours de prêts personnels immobiliers mobilisés au 31 décembre 2011 se répartissent, en fonction de leur durée résiduelle, comme suit :

Durée résiduelle	Nombre de prêts	Encours
0	6 016	24 857 147,61
1	13 417	134 509 424,70
2	14 288	229 967 662,14
3	14 609	332 879 978,22
4	16 573	512 641 254,25
5	17 925	749 248 905,84
6	17 363	870 447 777,13
7	15 980	897 305 427,97
8	19 473	1 313 025 343,81
9	21 404	1 658 176 564,78
10	15 806	1 210 807 677,82
11	15 607	1 190 141 284,68
12	13 197	1 004 838 056,20
13	16 521	1 414 702 339,44
14	16 771	1 603 585 653,28
15	12 448	1 208 284 169,31
16	11 281	1 137 644 305,14
17	7 802	736 918 328,61
18	10 440	1 137 112 997,35
19	12 812	1 537 755 868,05
20	9 948	1 268 227 204,00
21	7 966	1 088 764 858,41
22	4 762	642 602 020,35
23	6 421	844 835 878,90
24	5 248	661 475 871,82
25	1 588	198 712 725,34
26	1 377	188 314 173,50
27	511	63 608 181,64
28	384	47 952 928,58
29	299	38 785 935,13
30	48	4 381 310,42
		<b>23 952 511 254,42</b>

E. Répartition des encours de prêts selon la localisation des biens apportés en garantie

La totalité des encours mobilisés correspondent à des prêts personnels immobiliers garantis à 100% par Crédit Logement, et financent un bien situé en France :

	Encours	Localisation du bien
<b>Prêts garantis par une caution délivrée par un établissement de crédit</b>	23 952 511 254,42	France

F. Répartition des encours de prêts en fonction de la pondération qui leur est attribuée au titre du ratio de couverture des ressources privilégiées

La répartition des encours de prêts en fonction de la pondération qui leur est attribuée au titre du ratio de couverture, correspond, pour chaque prêt personnel immobilier mobilisé, au montant minimum entre :

- le capital restant dû
- 80% de la valeur du bien réévalué.

Quotité éligible	Répartition en euros	Répartition en pourcentage
CRD	19 817 023 192,87	84,16%
80% valeur du bien	3 728 854 393,68	15,84%
<b>Total général</b>	<b>23 545 877 586,55</b>	<b>100,00%</b>

G. Répartition des encours de prêts mobilisés par billets à ordre

NEANT

## II. Expositions sur des personnes publiques

NEANT

## III. Organismes de titrisation et entités similaires

Nom de l'organisme de titrisation	Code Isin	Notation	Date d'émission par le FCT R&B GHL	Date d'acquisition par SG SFH	Série	Devise	Nb de part	Valeur unitaire	Nominal	Date de maturité	Durée résiduelle (années)
FCT Red & Black Guaranteed Home Loans	FR0011037175	AAA	26/04/2011	21/06/2011	8	EUR	20 000	100 000	2 000 000 000	26/04/2013	2,0
FCT Red & Black Guaranteed Home Loans	FR0011037183	AAA	26/04/2011	21/06/2011	9	EUR	20 000	100 000	2 000 000 000	28/04/2014	3,0
FCT Red & Black Guaranteed Home Loans	FR0011037191	AAA	26/04/2011	21/06/2011	10	EUR	20 000	100 000	2 000 000 000	27/04/2015	4,0
FCT Red & Black Guaranteed Home Loans	FR0011037209	AAA	26/04/2011	21/06/2011	11	EUR	20 000	100 000	2 000 000 000	26/04/2017	6,0
FCT Red & Black Guaranteed Home Loans	FR0011037217	AAA	26/04/2011	21/06/2011	12	EUR	20 000	100 000	2 000 000 000	26/04/2018	7,0
FCT Red & Black Guaranteed Home Loans	FR0011037225	AAA	26/04/2011	21/06/2011	13	EUR	20 000	100 000	2 000 000 000	26/04/2019	8,0
FCT Red & Black Guaranteed Home Loans	FR0011037233	AAA	26/04/2011	21/06/2011	14	EUR	20 000	100 000	2 000 000 000	27/04/2020	9,0
FCT Red & Black Guaranteed Home Loans	FR0011037241	AAA	26/04/2011	21/06/2011	15	EUR	20 000	100 000	2 000 000 000	26/04/2021	10,0
FCT Red & Black Guaranteed Home Loans	FR0011037258	AAA	26/04/2011	21/06/2011	16	EUR	20 000	100 000	2 000 000 000	26/04/2023	12,0
FCT Red & Black Guaranteed Home Loans	FR0011037266	AAA	26/04/2011	21/06/2011	17	EUR	10 000	100 000	1 000 000 000	27/04/2026	15,0
FCT Red & Black Guaranteed Home Loans	FR0011056670	AAA	06/06/2011	06/06/2011	18	EUR	15 000	100 000	1 500 000 000	06/06/2016	5,0

Le FCT R&B GHL fait partie du périmètre de consolidation dont relève SG SFH, ie fait partie du périmètre de consolidation du Groupe Société Générale. Le seul rôle du FCT interposé entre Société Générale et SG SFH est de permettre à SG SFH de disposer d'actifs éligibles BCE, il doit être vu comme un mode de transfert des prêts personnels immobiliers de Société Générale en faveur de SG SFH.

Les émissions du FCT sont notées AAA/Aaa par les agences Fitch et Moody's.

#### IV. Valeurs de remplacement

- A. Titres, valeurs et dépôts sur des établissements de crédit ou entreprises d'investissement bénéficiant du meilleur échelon de qualité de crédit établi par un organisme externe d'évaluation de crédit reconnu par l'Autorité de contrôle prudentiel en application des dispositions de l'article L. 511-44 du code monétaire et financier ou garanties par des établissements de crédit ou entreprises d'investissement du même échelon de qualité de crédit

<b>Durée Résiduelle</b>	<b>Montant en euros</b>
1	107 923 935,00
2	37 400 000,00
3	37 400 000,00
4	37 400 000,00
5	37 400 000,00
6	37 400 000,00
7	37 400 000,00
8	37 400 000,00
9	37 400 000,00
10	37 400 000,00
<b>TOTAL</b>	<b>444 523 935,00</b>

- B. Créances d'une durée résiduelle inférieure à 100 jours sur des établissements de crédit ou entreprises d'investissements établis dans un État membre de la Communauté européenne ou partie à l'accord sur l'Espace Economique Européen lorsqu'elles bénéficient du second meilleur échelon de qualité de crédit établi par un organisme externe d'évaluation de crédit reconnu par l'Autorité de contrôle prudentiel en application des dispositions de l'article L. 511-44 du code monétaire et financier ou garanties par des établissements de crédit ou entreprises d'investissement du même échelon de qualité de crédit

NEANT.

- C. Titres, sommes et valeurs reçus en garantie des opérations de couverture mentionnés à l'article L. 515-18 du code monétaire et financier (non pris en compte dans la limite définie à l'article R. 515-7)

NEANT

## V. Remboursements anticipés

La proportion, exprimée en pourcentage, des remboursements anticipés enregistrés au cours de la période, rapportée à la moyenne des encours de fin de mois peut être estimée comme suit :

(i) Somme des remboursements anticipés sur le second semestre écoulée<sup>1</sup> : **52 353 316.78** euros

(ii) Moyenne des encours fin de mois sur le second semestre écoulée<sup>1</sup> : **24 702 509 149.62** euros

Proportion de remboursements anticipés sur le second semestre 2011<sup>1</sup> (i) / (ii) : **0.21 %**

Proportion annualisée de remboursements anticipés [(i) / (ii)] x 2 : **0.42 %**

## VI. Risque de taux

En matière de risque de taux, Société Générale SFH se conforme à une politique stricte d'immunisation. Les émissions sont systématiquement adossées en taux avec l'actif au moyen de swaps de micro-couverture (taux fixe contre Euribor 3 mois).

- Répartition des encours de swaps (notionnels) au 31 décembre 2011 :

(En milliers d'euros)	Total des notionnels au 31/12/2011	Groupe Société Générale (En %)	Contrepartie externe (En %)
<b>Taux fixe contre Euribor 3M:</b>			
Micro couverture sur obligations de financement de l'habitat	1 500 000 000	100%	0%
<b>Total</b>	<b>1 500 000 000</b>	<b>1</b>	<b>0</b>

Les autres éléments du bilan sont couverts selon les règles de gestion du Groupe Société Générale.

L'analyse de risque de taux repose principalement sur l'analyse de la sensibilité. Cette sensibilité est calculée à partir de la variation de la valeur actuelle nette des positions suite à une translation de la courbe de taux de 1%.

La surveillance de l'exposition repose sur le calcul des sensibilités suivantes :

- sensibilité à court terme calculée par addition des sensibilités des intervalles compris entre 0 et 1 an ;
- sensibilité à moyen terme calculée par addition des sensibilités des intervalles compris entre 1 et 7 ans ;
- sensibilité à long terme calculée par addition des sensibilités des intervalles supérieurs à 7 ans ;
- sensibilité globale calculée par addition de toutes les sensibilités

- Sensibilités de la position de taux (en milliers d'euros) :

<sup>1</sup> SG SFH a émis sa première Obligation de Financement de l'Habitat en juin 2011

<b>Sensibilité globale +1%</b>	<b>Total</b>	<b>Dont CT</b>	<b>Dont MT</b>	<b>Dont LT</b>
<b>déc-11</b>	699	632	11	56

## **VII. Couverture du besoin de liquidité**

Les flux de trésorerie positifs sont évalués par transparence et correspondent aux flux liés aux encaissements en principal et intérêts des échéances des prêts personnels immobiliers reçus en garantie.

Les flux de trésorerie négatifs correspondent aux flux nets, après application des instruments financiers de couverture, liés aux décaissements de principal et intérêts des échéances des Obligations de Financement de l'Habitat émises.

A une date de tombée, une compensation des flux est effectuée, permettant de déterminer un solde pour la journée. La position de liquidité est calculée quotidiennement en additionnant le solde de la journée au solde des périodes précédentes.

A partir du 31 décembre 2011, la position de liquidité minimale sur 180 jours est positive de 2 209 euros et correspond au solde du premier jour du trimestre.

En cas de position de liquidité négative, SG SFH est dotée de sources additionnelles de liquidités constituées principalement de :

- la valeur des actifs éligibles au refinancement BCE après application des différentes décotes, constitués ici par les titres détenus à l'actif de SG SFH,
- les échéances d'intérêts et de capital perçues des valeurs de remplacement.

Le Président Directeur Général



Stéphane LANDON